



RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS 2014 PERSPECTIVES 2015



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION : CONTEXTE ET ACTUALITÉ
 2. LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET MANDATS, SON ORGANISATION
 3. REPRÉSENTATION, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS
 4. COMMUNICATION, SENSIBILISATION
 5. PROJET "ÉBULLITIONS CITOYENNES"
 6. PUBLICATIONS
 7. PERSPECTIVES 2015
-

1. INTRODUCTION : CONTEXTE ET ACTUALITÉ

L'année 2014 est à aborder comme une année chargée en actualité politique et législative mais également comme une année qui a connu un profond remaniement de l'équipe de la FESEFA.

Qui dit nouvelle équipe dit nécessairement besoin d'un temps d'adaptation pour s'approprier les matières et comprendre les réalités de fonctionnement complexes d'une fédération patronale. En 2014, on a pu d'ailleurs observer de nombreuses évolutions positives qui démontrent la nouvelle dynamique au sein de l'équipe. La synergie des ressources internes - qui a été possible grâce à une dynamique de travail collectif et collaboratif - a permis d'améliorer sensiblement la qualité des services rendus aux membres mais également la communication tant interne qu'externe de la fédération. Tous les travailleurs, quelle que soit leur fonction, ont été invités à contribuer activement à la réalisation des missions et de l'objet social de la fédération.

La nouvelle direction entend poursuivre voire renforcer cette dynamique afin qu'une culture de l'équipe s'installe durablement.

Par ailleurs, la richesse de l'actualité politique et législative a forcé l'équipe à se frotter rapidement aux matières, à se former et à prendre toute la mesure de la dimension politique des dossiers traités par la FESEFA et ses partenaires.

Entre autres nouveautés et moments importants de l'année 2014, citons :

- l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2014, de la loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés (dite loi du "statut unique")
- la 6ème Réforme de l'État qui a vu le transfert d'une série de compétences - dont les réductions groupes-cibles" - vers les entités fédérées
- l'entrée en vigueur, au 30 juin 2014, du nouvel AGCF du 30 avril 2014 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente
- les élections législatives fédérales et régionales du 25 mai 2014 : nouvelles majorités, nouvelles mesures d'austérité, gel et réduction des subventions, etc.
- l'entrée en vigueur, au 1er septembre 2014, d'une série de dispositions légales en matière de risques psychosociaux au travail
- etc.

Nous le verrons, tout cela a eu un impact sur les demandes de consultation, sur le type d'activités organisées par la FESEFA et sur le contenu des informations communiquées à ses membres. En effet, nous avons eu à coeur de rencontrer les demandes et les attentes spécifiques exprimées par nos affiliés, notamment via la mise en place des matinées juridiques et de l'éducation permanente (voir plus loin).

Il s'agira donc d'inscrire dans la durée des "formats" d'intervention et d'activités qui ont prouvé leur efficacité en répondant adéquatement aux spécificités de nos secteurs.



2. LA FÉDÉRATION : SES MISSIONS ET MANDATS, SON ORGANISATION

SES MISSIONS ET SES MANDATS

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) est une des fédérations patronales du secteur socioculturel. Fin décembre 2014, elle regroupait 352¹ associations de tous horizons philosophiques et issues de toute la Communauté française. Ces associations relèvent du champ de l'éducation permanente ou de l'insertion socioprofessionnelle.

Les associations membres emploient au total 5625,82 ETP.

Les missions de la FESEFA sont les suivantes : définir des positions communes et élaborer toutes propositions nécessaires à la promotion et à la défense des asbl membres ; assurer leur représentation ; informer, former et soutenir ses membres face aux diverses législations.

ORGANISATION

En 2014, nous avons organisé :

- 7 Conseils d'administration (Président : Pierre Georis)
- ? réunions du Bureau
- 5 Chambres "Éducation permanente" (Présidente : Anne Spitals) + réunions de préparation "Ébullitions Citoyennes" et "Mémoire"
- 2 Chambres "Insertion Socioprofessionnelle" (Président : Pierre Devleeshouwer)
- 1 Assemblée générale

Composition du CA (administrateurs élus pour 2 ans lors de l'AG 2013)

Voir annexe.

Composition de l'équipe en 2014

Castellano Carmen, directrice (TP) - fin de contrat en mai 2014 ;
Dumeunier Maryse, aide-comptable (½ TP) ;
Broder Noémie, chargée de communication (½ TP) - engagement en février 2014 ;
Ismaili Farah, secrétaire de direction (TP) - engagement en janvier 2014 ;
Massamba Mouli, conseillère en EP (TP) ;
Saygin Mehmet, conseiller juridique (TP) - engagement en mars 2014 ;
Surleau Dominique, directrice (TP) - engagement en septembre 2014 (TP).

¹ Il est à remarquer que le nombre d'affiliés n'a cessé de croître depuis 2012 (2012 : 333, 2013 : 344, 2014 : 352)



Réunions et formation de l'équipe

Les membres de l'équipe ont participé à de nombreuses réunions, à différents Groupes de travail (GT) de la CESSoC et l'Unipso ainsi qu'à des formations, séances d'information et conférences-débats pouvant être utiles aux membres.

- Séance d'info APEF - Marchés publics
- Journée d'information CESSoC - Harmonisation des statuts ouvrier-employé
- Formation CESSoC - Harmonisation des statuts ouvrier-employé
- Séance d'information FWB/CSEP - AGCF 30 avril 2014
- Formation Gestion financière ASBL
- Débat politique - Mémoire CESSoC
- Rencontre-débat PAC/Point Culture - *"L'EP au coeur d'une culture de la citoyenneté"*
- Séance d'information CRI VERVIERS - Parcours d'accueil des étrangers
- Midi de la Culture CF

L'équipe s'est également réunie régulièrement (réunion hebdomadaire) afin d'assurer l'élaboration et le suivi des dossiers et des projets, la rédaction des articles de nos publications ainsi que la mise en commun d'idées et de réflexions.

3. REPRÉSENTATIONS, SERVICES AUX MEMBRES, FORMATIONS

REPRÉSENTATION

Afin d'assurer la représentation de ses membres, la FESEFA siège dans les instances de la CESSoC (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel) à savoir l'AG, le CA et le Bureau.

Grâce à notre présence au CA de la CESSoC, nous siégeons à la CP 329.00, à la SCP 329.02, au Comité de gestion du Fonds Maribel social francophone et germanophone, au Fonds de formation 4S, au Fonds de formation de l'ISP bruxellois.

Les dossiers suivis et sur lesquels la FESEFA a communiqué :

- Harmonisation des statuts ouvrier-employé
- Reclassement professionnel (suite à la Loi "statut unique")
- Crédit-temps et fins de carrière (suite aux réformes du fédéral)
- 6ème Réforme de l'Etat (réductions "groupe-cible", ONSS taux plein, pécule de sortie, unité d'établissement, etc.)
- Risques psychosociaux au travail
- APE
- Nouvel AGCF du 30 avril 2014

- Évaluation du Décret Emploi
- Cadastre de l'Emploi NM – CF
- Etc.

Nous assurons une participation active aux groupes de travail de la CESSoC afin de répondre de manière efficiente aux besoins de nos affiliés. Les thèmes qui y sont travaillés sont divers et multiples et toujours en lien avec nos secteurs : APE, Bien-être au travail, Reclassement professionnel, Efforts supplémentaires de formation, Transfert des compétences, Missions de la CESSoC, Cadastre de l'emploi NM - CF, etc.

Sans compter toutes les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs, nous avons participé à :

- 7 Bureaux CESSoC
- 7 Conseils d'Administration CESSoC (+ 1 réunion extraordinaire)
- 1 Assemblée générale CESSoC
- 7 réunions du Fonds de formation ISP bruxellois
- 8 réunions de la SCP 329.02
- 2 réunions de la CP 329.00
- 4 rencontres avec le CSEP (29/01, 26/03, 17/09, 15/10)

SERVICES AUX MEMBRES

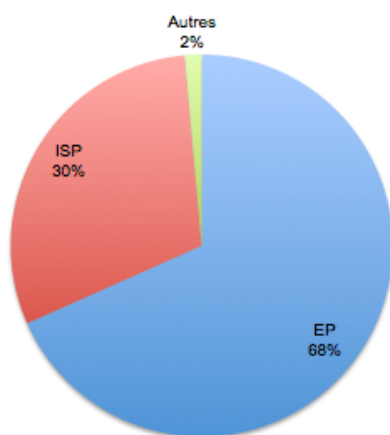
Consultations juridiques en générale (indépendamment du service)

En 2014, les services juridique et de l'éducation permanente ont traité pas moins de 420 demandes d'ordre juridique (par tél, par mail ou en réunion). Ces demandes concernaient 623 questions différentes et brossaient un large éventail de matières, allant des mesures d'aide à l'emploi à la concertation sociale en passant par les matières entourant le règlement de travail ou encore les multiples dimensions de nos CCTs sectorielles.

Répartition selon les secteurs

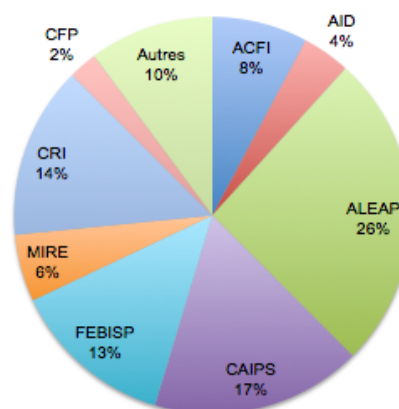
Consultations juridiques par secteur

Total 2014 = 420



Consultations juridiques par sous-secteur ISP

Total ISP = 127



Détail des consultations (623)

Règlement de travail	43
Barèmes, rémunérations, frais d-t, frais de mission, PFA, prime syndicale, indexation et autres avantages	103
Concertation sociale, inspection, BET	39
Subventions et mesures pour l'emploi	102
ASBL, fonctionnement	31
Vacances annuelles, jours fériés, congés thématiques, crédit-temps, congés divers	55
Fin du contrat de travail	127
Temps de travail	27
CCTe	6
Contrats de travail (y compris suspension) et conventions	44
Incapacité de travail	15
Pension, prépension, pension anticipée, fin de carrière	7
CP 329 (CCT, ANM, classification de fonctions)	24

Consultation en éducation permanente

En 2014, le service de l'éducation permanente a poursuivi ses efforts en vue de l'accompagnement des membres sur les questions liées à leur agrément et à la justification des subventions. Au-delà des aspects purement juridiques, les demandes pour lesquelles il a été saisi ont portées essentiellement sur la lecture et l'interprétations des nouvelles dispositions de l'AGCF du 30 avril 2014 et l'impact des mesures budgétaires décidées par le Gouvernement sur l'orientation des actions futures des associations.

Détail des consultations (35)

	Affiliés	Non-Affiliés
Décret et Arrêté d'exécution Education permanente		
▪ Dossier de reconnaissance ▪ Critères qualitatifs et quantitatifs ▪ Axes d'action ▪ Catégories de forfaits ▪ Rapport d'activité ▪ Contrat-programme ▪ Rapport général d'exécution ▪ Partenariats et collaborations entre associations du secteur ▪ Impact des mesures gouvernementales ▪ Harmonisations des données comptables des opérateurs culturels	17	I
Décret Emploi		
▪ Dossier justificatif de la subvention emploi ▪ Modalités de subventionnement de l'emploi (co-subventionnement, subventions structurelles,...) ▪ Charges admissibles ▪ Catégories d'emploi subventionnés (permanent, Ex-FBIE, Maribel social,...) ▪ Evaluation du décret Emploi (COMASE)	11	
Cadastre de l'Emploi non-marchand		
▪ Encodage des données ▪ Variables à renseigner ▪ Modalités de justification de la subvention emploi	6	

FORMATIONS DISPENSÉES AUX MEMBRES

Le remaniement de l'équipe a nécessité que les nouvelles recrues se forment et se familiarisent avec les matières sectorielles. A l'exception de la formation « Temps de travail » en novembre dernier, aucune autre formation n'a été organisée en 2014.

Cependant, il est à signaler que nos conseillers participent activement au groupe de travail "conception de formations" coordonné par la CESSoc. Ce groupe de travail produit des malettes (composées de documents powerpoint, canevas et déroulés) qui ont vocation à être utilisées dans le cadre de formations dispensées aux employeurs affiliés aux différentes fédérations du secteur socioculturel. La dernière malette en date porte sur la réglementation relative au bien-être au travail.

Par ailleurs, notre conseiller juridique est amené régulièrement à co-animer des formations avec des conseillers de fédérations partenaires. Cet exercice lui permet de se familiariser avec les malettes de formation de la CESSoc.

Il va sans dire qu'en 2015, l'une de nos priorités sera le développement du pôle « Formations » de la FESEFA, notamment dans la mise en place de matinées avec nos affiliés (voir perspectives 2015)

4. COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Nous travaillons au quotidien à l'amélioration de la communication – tant interne qu'externe - et de la visibilité de la FESEFA.

Tant que faire se peut, les membres de l'équipe participent aux activités organisées par ses membres (anniversaire de l'asbl, conférence ou séance d'information en lien avec les matières traitées par la fédération, etc.) et se rendent dans les associations à la demande de celles-ci (présentation historique EP, RT, etc.). La visibilité de la fédération passe également par celle des membres de l'équipe.

L'actualité politique et sociale, le contexte budgétaire défavorable, les conséquences de la 6^{ème} Réforme de l'État, etc., ont poussé la FESEFA à réagir très rapidement soit par communiqués (newsletters, CP, etc.), soit par la sensibilisation des responsables et mandataires politiques (organisation d'une matinée de sensibilisation au PFWB, rencontre des cabinets, etc.).

Dans la perspective des élections du 25 mai 2014, la Chambre de l'Éducation permanente a d'ailleurs élaboré un mémorandum post-électoral afin de porter à la connaissance des dirigeants et des mandataires politiques les enjeux majeurs ainsi que les revendications du secteur de l'éducation permanente (voir plus loin).

Enfin, et ce afin de renforcer la légitimité de la fédération et de garantir à nos secteurs une représentativité la plus large, plusieurs initiatives ont été menées auprès des associations reconnues en éducation permanente mais non affiliées à la FESEFA (courrier d'information, envoi du memorandum, invitation aux rencontres « Ébullitions citoyennes », etc.). Plusieurs d'entre elles ont introduit une demande d'affiliation depuis.

COMMUNIQUÉS

- Janvier 2014 – Communiqué à nos membres : dès la mi-janvier 2014, la FESEFA a été particulièrement sollicitée sur la question et les conséquences du transfert des « réductions groupes-cibles » vers les régions (application du taux plein ONSS par les secrétariat sociaux pour le premier trimestre 2014)
- Juillet 2014 – Communiqué de presse pour la promotion du Mémoire : « *L'Éducation permanente ne veut plus fonctionner avec des bouts de ficelle !* »
- Septembre 2014 – Communiqué de presse suite à l'annonce de réductions de subventions et de la valeur du point APE : « *Formation des Adultes : près de 350 emplois menacés en Wallonie et à Bruxelles !* »
- Novembre 2014 – Communiqué à nos membres au sujet de la mobilisation de la FESEFA à l'occasion de la Manifestation nationale du 6 novembre 2014 à Bruxelles : « *Tous les employeurs ne soutiennent pas toutes les mesures de l'accord du gouvernement fédéral !* »

MATINÉE DE RENCONTRE ET DE SENSIBILISATION AU PARLEMENT FWB

En novembre 2014, la Chambre de l'Éducation permanente de la FESEFA organisait une matinée de sensibilisation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au libellé bien évocateur : « *L'Éducation permanente dans tous ses états* ».

S'adressant prioritairement aux député-e-s du PFWB et à leurs collaborateurs-trices, cette rencontre poursuivait un double objectif dans un contexte d'après-élections et de restrictions budgétaires : 1/ rappeler aux mandataires le rôle essentiel de l'Éducation permanente dans notre société et présenter une cartographie de ce secteur 2/ faire part des revendications et des craintes du secteur.

Il y a également été question des programmes de résorption du chômage (ACS/APE) - dispositifs essentiels à l'action du secteur -, de la mise en oeuvre de la Charte associative et des priorités à négocier dans le cadre d'une enveloppe budgétaire éventuellement fermée. En vue d'alimenter la réflexion et les échanges, quelques membres du Conseil supérieur de l'Éducation permanente avaient répondu présents. Ensemble, nous avons présenté un éclairage précis sur les enjeux du secteur.



MÉMORANDUM POST-ÉLECTORAL DE LA CHAMBRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Pour les élections du 25 mai 2014, la FESEFA s'était engagée à élaborer un mémorandum sur la base du matériel collecté à l'occasion des tables rondes qui ont eu lieu en 2013. Ensemble de propositions et de revendications, ce document a servi en partie à alimenter la réflexion de la matinée organisée au PFWB. Il sert également de support dans le cadre des entretiens avec les cabinets ministériels.

SITE INTERNET ET NEWSLETTER

Nous maintenons un service d'informations directes et variées avec nos affiliés via le site internet et l'envoi de newsletters : vigies et actualités juridiques et sociales, formations organisées par la FESEFA et/ou des tiers, Maribel social (appel à candidatures), actions syndicales, etc. Actuellement, une réflexion est menée pour optimiser ces outils de diffusion (voir perspectives 2015)

5. PROJET “ÉBULLITIONS CITOYENNES”

PRÉSENTATION : de 2011 à nos jours...



Lancé en 2011, le projet “Ébullitions citoyennes” a fait du chemin depuis !

Né du constat que le secteur de l'Éducation permanente manquait de visibilité - malgré le nombre important d'associations y oeuvrant -, ce projet a pour ambitions de valoriser ses actions, de mieux faire connaître ses enjeux, de promouvoir une identité sectorielle forte mais surtout de rappeler au monde politique combien il est primordial de soutenir les activités et initiatives multiples et variées, qui favorisent l'émergence d'une citoyenneté active et critique.

Les associations d'Éducation permanente ont toujours eu à coeur de défendre les principes fondamentaux de la démocratie. Et parce que celle-ci est régulièrement mise à mal, parce que surtout les inégalités n'ont jamais été aussi criantes qu'aujourd'hui, la FESEFA entend renforcer cette dynamique qui, à partir de la diversité des associations en Éducation permanente, rassemble et mobilise pour un seul et même objectif : la défense, la valorisation et la promotion du secteur !

Pour poursuivre ce travail, la FESEFA a obtenu à nouveau le soutien de la Communauté française : une nouvelle convention triennale a en effet été signée pour la période 2014-2016. Cette nouvelle période permettra aux associations de s'identifier davantage au projet et de consolider les ponts qui se sont déjà mis en place lors de l'édition précédente.

En cela, l'année 2014 a été révélatrice de la capacité du projet “Ébullitions citoyennes” à mobiliser et rassembler les acteurs du secteur autour de préoccupations communes en vue de favoriser des dynamiques transversales et de susciter une réflexion à la fois constructive et critique.

OBJECTIFS FIXÉS POUR 2014 - 2016

Avec la signature de la nouvelle convention, la FESEFA entend inscrire le projet “Ebullitions citoyennes” dans la durée et ses objectifs sur le long terme.

- Multiplier les moments de rencontre et d'échange pour l'ensemble des acteurs du secteur (directions, responsables des dossiers EP, travailleurs de terrain, etc.). Organiser davantage de rencontres en petits comités autour de thèmes définis par les participants eux-mêmes (partage des réalités de terrain, clarification du cadre normatif, historique de l'EP, information des nouveaux travailleurs, etc.).
- Poursuivre le travail de visibilité du secteur en réaffirmant l'importance du rôle des associations dans le fonctionnement de la démocratie et en sensibilisant le monde

politique sur les questions qui taraudent le secteur (emploi, sources de financement, avenir des politiques culturelles, etc.). Favoriser les dynamiques transversales, notamment au travers d'outils (plateformes, mallette pédagogique, publications, etc.) et/ou d'évènements (Semaine de l'Éducation permanente, etc.) communs mis en place par la FESEFA.

- Avec l'aval de la Chambre EP, éditer, une à deux fois par an, un bulletin d'information pour et par le secteur. Outre les informations sectorielles (ce qui est déjà le cas avec l'*"En Direct de l'Éducation permanente"*), proposer des articles de fond et de réflexion, des contributions scientifiques, et des témoignages sur les réalités et pratiques de terrain.
- Organiser une année sur deux la "Semaine de l'Éducation permanente" sous la forme d'un "Festival" ou de "Portes ouvertes" en invitant les associations EP à proposer durant cette semaine des activités d'éducation permanente "One shot" (film, débat, théâtre, exposition, etc.) autour d'un thème au choix ou d'un thème commun (dans la mesure du possible, le thème de l'Année européenne s'il est en lien avec les objectifs de l'EP)
Objectifs : accroître la visibilité du secteur en assurant une large couverture médiatique de cet évènement, « accrocher » d'autres publics, sensibiliser sur un thème commun, favoriser des partenariats, etc.

LES RENCONTRES DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (Novembre - Décembre 2014)

La matinée d'information consacrée aux nouvelles dispositions de l'arrêté relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente du 30 avril 2014 a permis de mettre en évidence que bon nombre de questions sur la définition même de l'Éducation permanente, son décret et ses modalités d'application subsistaient dans le chef d'un grand nombre d'associations EP. Une mise en évidence confortée également par les nombreuses questions en lien avec les dossiers EP traités en 2014 par notre Conseillère en éducation permanente.

Partant de ce constat et profitant de la refonte de l'AGCF du 30 avril 2014, la FESEFA a organisé 3 matinées de rencontre, l'une à Bruxelles (5 novembre) et les deux autres en Wallonie (le 4 décembre à Namur et le 18 décembre à Tournai).

Répondant à une réelle demande des acteurs de terrain, ces 3 matinées de réflexion ont rencontré un véritable succès. Au total, une centaine de participant-e-s pour 75 associations reconnues en EP dont 22 asbl non-affiliées à la FESEFA.

Régions	Nombre d'asbl participantes	Nombre d'asbl non-affiliées	Nombre de participant-e-s
Bruxelles	32	13	42
Namur	32	7	43
Tournai	11	4	17
Total	75	22	102

Intitulées *“Reconnaissance en Éducation permanente : entre pratiques et contraintes”*, ces rencontres poursuivaient les objectifs suivants :

- Requestionner les visées émancipatrices de l'Éducation permanente au regard des contraintes normatives du décret
- Examiner le cadre légal du décret à la lumière des pratiques des asbl
- Échanger librement autour des interprétations qu'il suscite
- Témoigner de ses expériences, partager ses évaluations et confronter les réalités de terrain respectives

Les échanges ont été très riches et ont permis d'identifier les tensions que vivent au quotidien les associations. D'aucun-e-s les ont même qualifiées de salutaires tant elles permettent aux associations de réinterroger leurs pratiques d'éducation permanente et de se réapproprier le concept.

Il n'en demeure pas moins que les conclusions des trois rencontres se rejoignent et sont sans appel : les contraintes de toutes sortes sont bien réelles (conditions d'accès au décret, respect des volumes horaire et des volumes d'activités, cloisonnement des axes, réalités de terrain et des publics, définition restreinte du public-cible, logique marchande, non transparence et manque de lisibilité du processus d'évaluation, etc.) et ont des effets sur les pratiques des asbl.

Enfin, à la demande de la majorité des participant-e-s, des matinées plus spécifiquement consacrées au nouvel arrêté d'application ont été programmées en 2015 (voir perspectives 2015).

6. PUBLICATIONS

8 numéros du “Pour Faire Bref !” et 2 numéros du “En direct de l'EP” ont été envoyés à nos membres par courriel et sont disponibles sur notre site internet.

PFB 112 - Janvier 2014

- Édito : Réforme de l'État, le secteur socioculturel doit rester attentif
- A ne pas oublier : Prime syndicale
- Quelques chiffres pour 2014 : Point APE - Frais de mission - Pas d'indexation de salaire
- Offres d'emploi

PFB 113 - Février 2014

- Édito : Premiers signes des conséquences du transfert des compétences dans nos secteurs
- Actualité : Harmonisation ouvriers/employés - Quelles conséquences sur les contrats et règlements de travail
- Petit tour d'horizon : Charte associative, où en sommes-nous dans sa mise en oeuvre ?
- A ne pas oublier : Rapport annuel du SIPPT pur l'exercice 2013

PFB 114 - Mars 2014

- Édito : Manifestation du 27 mars
- Dossier : Motivation du licenciement
- Bonne nouvelle : Augmentation de la prime Maribel
- Retour sur la question : Ancienneté barémique des travailleurs APE
- Actualité : Renouvellement APE (Plan Marshal) ; formulaire bientôt en ligne
- Élections : Mémoires et activités du secteur
- Du nouveau à la FESEFA : De nouvelles recrues

PFB 115 - Avril 2014

- Édito : Au revoir Carmen
- Dossier : Reclassement professionnel : qu'est-ce qui change ?
- Retour sur la question : Télétravail, ce qu'il faut savoir
- Rappel : Avez-vous déclaré vos unités d'établissement ?
- Actualité : Les accidents de travail bénins ne doivent pas plus être déclarés
- Rappels : L'équipe de la FESEFA répond à vos questions - N'oubliez pas d'organiser votre AG annuelle
- Offre d'emploi

PFB 116 - Mai/Juin 2014

- Édito : Les élections, et après ?
- Dossier : Nouvelle réglementation en matière d'aspects psychosociaux au travail
- Passage aux titres repas électroniques
- Déplacement domicile-travail : “Convention tiers-payant” avec la SNCB
- Remboursement des congés éducation payés



- Écho de l'Assemblée générale de la FESEFA
- Le mot du Président
- Rappel : Bulletin de réaffiliation 2014

PFB 117 - Septembre 2014

- Édito : De nouveaux efforts budgétaires dans nos secteurs : des annonces qui appellent à la vigilance !
- Dossier : Parcours d'accueil des primo-arrivants
- Nouvelle direction à la FESEFA : Bienvenue Dominique !
- Attributions postes MS - Pécule de sortie ACS/APE, Remboursement congé-éducation payé après régionalisation
- Nouveau paysage politique : tableau récapitulatif
- Infos et rappels divers : Codes d'accès CESSoc 2014, Formation TT, Frais de mission, "Ébullitions citoyennes 2014"

PFB 118 - Novembre 2014

- Édito
- Dossier : Impact de l'accord du gouvernement fédéral, exemple du crédit temps
- Est-il permis de notifier un préavis à titre "conservatoire" ?
- Les crédits d'ancienneté APE bientôt versés aux associations !
- Point APE : confirmation de la diminution de sa valeur
- Subvention Maribel : une bonne nouvelle pour le secteur
- Formation "Temps de travail" : une formation indispensable !
- N'oubliez pas de clôturer les vacances annuelles 2014 !

PFB 119 - Décembre 2014

- Édito
- Autonomie associative : gare à sa remise en cause !
- Mise au point : Quelques informations autour du droit de grève - Réduction "groupe-cible" aussi pour la prime de fin d'année des travailleurs APE
- Travail des pensionnés : qu'est-ce qui change en 2015 ?
- A l'agenda 2015 : Matinées juridiques - Formation "Règlement de travail"

EDEP - Février 2014

- Édito : Faisons entendre la voix de l'EP !
- Quoi de neuf ? Projet de modification de l'Arrêté EP du 28 avril 2004
- Décret Emploi : Comment rentrer les justificatifs des subventions 2013 ?
- Chiffres Décret Emploi selon le budget 2014
- Évaluation du Décret Emploi, votre participation compte !
- Cadastre de l'emploi non marchand en CF : Récolte des données 2013



EDEP - Novembre 2014

- Édito : Un engagement sans relâche !
- Écho : Rencontre “Ébullitions citoyennes” à Bruxelles : un premier rendez-vous réussi !
- Dossier : Arrêté du Gouvernement de la CF relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente du 30 avril 2014
- Divers : Quelles subventions Emploi et EP en 2015 ? - Liquidation du solde des subventions Emploi et EP 2014

7. PERSPECTIVES 2015

En 2015, nous poursuivons notre action d'information vers nos membres. En ce qui concerne notre bulletin d'information, le "Pour Faire Bref !", un accès libre à certains des articles (édito, actualité transversale, etc.) est à l'étude. Cela permettrait de visibiliser davantage les positions de la Fédération et d'alimenter plus régulièrement la page publique de notre site internet. Une collaboration avec d'autres plateformes d'information du secteur non marchand n'est pas à exclure.

Comme annoncé plus haut, la Chambre de l'Éducation permanente a validé la proposition d'éditer, une à deux fois par an, et ce en place de l'actuel "En direct de l'EP", un bulletin d'information électronique dont le contenu dépasserait la seule information consacrée à l'actualité juridique et technique du secteur EP. A cet effet, il sera fait appel à des contributions diverses (académiques, acteurs de terrain, responsables des dossiers EP, politiques, etc.). Concernant sa mise en page, il a été convenu d'une correspondance avec l'identité graphique du projet "EC".

Le site internet reste tant que faire se peut actualisé mais sa refonte totale (CMS, layout, arborescence, rubriques thématiques, multimédia, plateforme dédiée au projet EC, etc.) est actuellement à l'étude, non seulement pour en faciliter et dynamiser la navigation mais également pour en améliorer le contenu et vivifier l'interface. Le produit fini devrait être présenté dans le cadre des activités célébrant les 25 ans de la FESEFA.

La mise en oeuvre d'une newsletter a permis de communiquer régulièrement à nos membres, en dehors de nos bulletins d'information électroniques (ACS, cadastre emploi NM FWB, etc.) et de faire efficacement la promotion des activités de la FESEFA (formations, matinées, etc.) ainsi que des formations et journées d'étude de la CESSOC. Notre objectif est d'en améliorer sensiblement la mise en page mais surtout de la "lier" avec notre site internet.

Nous poursuivons en parallèle l'organisation de formations "grand format" à destination de nos membres (RT, Bien-être au travail, etc.). En 2015, ont été mises en place des matinées en petit comité orientées "résultats" : une courte formation - allant à l'essentiel et permettant des échanges riches avec les participant-e-s - suivie le cas échéant d'un accompagnement personnalisé (e-mails, rencontre, etc.). L'objectif de ces formations et matinées est de fournir à nos membres des informations et des outils concrets permettant une mise en oeuvre rapide au sein de leur association (mise à jour RT, rédaction CCTe, réglementation Crédit-temps, etc.).

Les thématiques des matinées, aussi bien dédiées à la législation sociale qu'aux matières relevant de la CF, sont définies sur la base des demandes formulées par nos membres ou eu égard aux questions posées régulièrement à nos services. En voici quelques-unes : fin du contrat de travail, crédit-temps, congé parental, reclassement professionnel, CCTe, accompagnement dans la rédaction du rapport général d'exécution, AGCF du 30 avril 2014 , etc.

Des projets spécifiques sont également à l'étude avec certaines fédérations sectorielles.

Nous poursuivons également notre mission de représentation dans les instances importantes telles que les cabinets ministériels, les commissions paritaires, les Fonds de formation et tout autre lieu où nous pourrions transmettre les priorités des secteurs que nous représentons mais aussi où nous pourrions trouver l'information utile pour nos membres.

Les enjeux actuels et les défis à venir - notamment en termes de financement public - sont tels qu'il sera mis un point d'honneur à multiplier les rencontres avec les acteurs politiques, à mobiliser les synergies entre les secteurs et, le cas échéant, à penser des actions collectives. Nous sommes attentifs à l'évolution des discussions autour des programmes de résorption du chômage, nous suivons les étapes d'évaluation du Décret Emploi et gardons un oeil vigilant sur le rapport de conclusions final de COMASE (dont certaines sont contestées notamment le volet du taux de couverture des emplois), nous prenons acte des dernières déclarations de la Ministre de la Culture faisant état d'une possible révision du Décret EP et gardons à l'esprit la prochaine évaluation de ce dernier. D'ailleurs, nos prochaines « Ébullitions citoyennes » auront entre autres comme défis d'accroître la visibilité du secteur de l'éducation permanente et d'interroger sa place dans l'opération « Bouger les lignes » visant à adapter notre politique culturelle à l'évolution de la société.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la pérennisation et à la stabilisation de nos subventions FWB, lesquelles sont actuellement discutées et remises partiellement en question au motif qu'elles relèvent de conventions extraordinaires dont les échéances programmées traduisent leur caractère limité dans le temps. La fusion des deux conventions nous liant à la FWB est à l'étude, reste à savoir si les montants correspondants seront maintenus dans leur intégralité et s'il est envisagé de les inscrire dans la durée : la FESEFA est l'unique fédération sectorielle pour le secteur de l'Éducation permanente et, à ce titre, doit être reconnue en tant que telle par le pouvoir subsidiant.

Enfin, la réflexion entamée en 2014 au sein de l'équipe en vue de proposer une nouvelle image de la fédération avec un nouveau logo et une nouvelle charte graphique se poursuit, l'idée étant de disposer d'un visuel neuf pour les 25 ans de la FESEFA. Cette réflexion est bien entendu menée étroitement avec les précédentes.



ANNEXE

Liste des Administrateurs élus en 2013			
Chambre EP (16 sièges dont 15 occupés)			
Famille	Association admin.	Repr. effectif-ve et suppléant-e	
Chrétienne (4)	CIEP-MOC	Pierre Georis	Jean-Pierre Mailleux
	Équipes Populaires	Jean-Michel Charlier	
	Média Animation	Stephan Grawez remplacé en 2015 par Daniel Bonvoisin	
	Vie Féminine	Anne Boulvin	Hafida Bachir
Pluraliste (4)	CIRE	Joëlle Van Pe	
	AFRAHM	Thérèse Kempeneers - Foulon	
	CAL	Fatima Bourarach remplacée en 2014 par Alain Villers	
	CEMEA	Geoffroy Carly	
Socialiste (4)	FAM	Dominique Plasman remplacée en 2014 par Carmen Castellano	
	ASPH-TAM	Anne Spitals	
	GSARA	Renaud Bellen	
	ASPH	Catherine Lemièr	
Écologiste (2)	Etopia	Julien Hordies remplacé en 2014 par Thierry Demanet	Jacques Lacharron
	Nature et Progrès	Marc Fichers	
Libérale (2)	LLP	Sylvain Etchegaray	
Chambre ISP (12)			
Fédération	Association	Repr. effectif-ve et suppléant-e	
ACFI	ACFI	Audrey de Brier	Daniel Thérasse
AID-MOC	AID-MOC	Joël Gillaux	
ALEAP	ALEAP	Dan Wendorf	Ann Paquet
CAIPS	CAIPS	Jean-Luc Vrancken	Jean-Paul Pirson
CFP/AWIPH	CFP/AWIPH	Francesco Terrizzi	
FÉCRI (DISCRI)	DISCRI	Benoîte Dessicy	
INTERFEDE	INTERFEDE	Eric Mikolajczak	
InterMIRE	InterMIRE	Anne Cordier	
LIRE ET ÉCRIRE (en Wallonie)	LIE ET ÉCRIRE H.O.	Dominique Brasseur	
ISP BXL	COFTeN	Milena Stragiotto	
ISP BXL	FeBISP	Pierre Devleeshouwer	
ISP BXL	FIJ	Michèle Hubin	